



Guide pour une comptabilité intégrant les sols-violette

Sommaire

1. Nantissement de Sols par le prestataire	1
2. L'enregistrement comptable	2
3. Réception de SOLs en paiement de produits	2
• Facture émise sur le prix total en euros	2
4. Distribution de SOLs à des clients	3
• Cas développé : de l'entreprise vers un particulier.....	3
5. Complément.....	4
• Comptabilité « distribution de SOLs à des clients » avec enregistrement des transactions dans le compte client.....	4
6. Notes diverses	5
1. Sur l'enregistrement des achats de SOL.....	5
2. Ce que dit le CNC sur les points et les réductions avec carte de fidélités.....	5
3. Remises commerciales sur ou hors facture.....	6

Préambule

Ce document a été réalisé pour vous aider dans l'enregistrement comptable des transactions en SOL-violette.

1. Nantissement de Sols par le prestataire

Vous pouvez nantir (=échanger des € contre des sols-violette) auprès des 2 banques partenaires :

- Le Crédit Municipal
- Le Crédit Coopératif

2. L'enregistrement comptable

Le nantissement de SOLs est enregistré dans les comptes 5 (comptes de bilan – comptes financiers)

Les 500 Euros utilisés pour nantir des SOLs sortent du compte 512 –Banque.

Les Sols nantis apparaissent en Compte 54 – régie d'avance et accréditifs.

Ou encore un compte 5X Compte en SOL

Ce qui fait qu'on aurait dans, les comptes 5

On a 51 Banque : 512 banque

5121 Compte en €

5124 Compte en devises

53 Caisse

54 Régie d'Avance

5X Sols

Compte	Libellé	D	C
512	Banque		500
54 ou 5X ou 51X	Régie d'avance ou Compte SOL	500	

Attention : les comptes de classe 5 sont à l'actif du bilan : les augmentations de compte apparaissent donc en débit, les diminutions en crédit.

3. Réception de SOL-violette en paiement de produits

- **Facture émise sur le prix total en euros**

Vente d'un produit/service

Pour un montant total de 100 euros TTC

Dont 20 payés en SOL

Et 80 payés en euros

TVA 19,6 % sur 100 euros = 19,6 euros

Note : La TVA s'applique sur le prix total

Sur la base de ce qui se fait en cas de facturation en monnaie étrangère : Facturation établie dans une monnaie autre que l'euro. Les montants figurants sur la facture peuvent être exprimés par différentes monnaies, mais le montant de TVA doit être converti en euros selon le mécanisme applicable aux éléments servant à déterminer la base d'imposition de la TVA.

Exemple :

Version numérique dans la Dropbox : TECHNIQUE < procedures < outils techniques

Compte	Libellé	D	C
70	Vente de marchandise En réalité Cpte 70 Vente = 80,4 Cpte 44 TVA Collectée = 19,6		100
51	Banque	80	
54 ou 5X ou 51X	Régie d'avance ou Compte SOL	20	

Ou encore, avec enregistrement de la facture dans un compte client :

Compte	Libellé	D	C
70	Vente de marchandise En réalité Cpte 70 Vente = 80,4 Cpte 44 TVA Collectée = 19,6		100
411	Compte client – enreg. facture	100	

411	Compte client – paiement facture		100
51	Banque	80	
54 ou 5X ou 51X	Régie d'avance Ou Compte en SOL	20	

4. Distribution de SOLs à des clients

- **Cas développé : de l'entreprise vers un particulier**

Facture émise avec prix en euros

Vente de tel produit
Prix 100 euros TTC
TVA 19,6

Payé 100 en Euros

- La remise se fait « Hors facture » (si elle figure sur le document, elle doit apparaître sous la ligne « montant à payer »). Ceci pour qu'il y ait paiement effectif de 100 euros.

En effet, la distribution de SOL correspond à une remise en « différé ». Le client verse la totalité de la somme, et obtient un « avoir ».

Pour le prestataire, si on compare la distribution de SOLs à une remise « classique », on parle d'une **avance de trésorerie**.

- « **Remise commerciale sous forme de crédit pour achat, net de taxes** » de 20 Euros proposée en SOLs – (« contre l'achat du produit X valant 100 euros, je vous propose un avoir de 20 euros à utiliser dans ce magasin ou dans tout magasin de réseau SOL »)

- Remise «net de taxes » pour résoudre la question de la TVA sur la remise accordée (cf notes point 3)

Exemple

Compte	Libellé	D	C
70	Vente de marchandise En réalité Cpte 70 Vente = 80,4 Cpte 44 TVA = 19,6		100
51	Banque	100	
709	Remise commerciale Dont Cpte 709 RRR = 16,72 Cpte 44 TVA = 3,28	20	
54 ou 5X ou 51X	Régie d'avance Ou Compte SOL.		20

Ou encore, avec enregistrement des transactions dans le compte client

5. Complément

- **Comptabilité « distribution de SOLs à des clients » avec enregistrement des transactions dans le compte client**

Compte	Libellé	D	C
70	Vente de marchandise En réalité Cpte 70 Vente = 80,4 Cpte 44 TVA Collectée = 19,6		100
411	Cpte client – enregist facture	100	

411	Compte client –payement facture		100
51	Banque	100	

709	Remise commerciale Dont Cpte 709 RRR = 16,72 Cpte 44 TVA Collectée = 3,28	20	
411	Compte client – remise accordée		20

411	Cpte client – distribution SOLs	20	
54 ou 5X ou 51X	Régie d’avance Ou Compte SOL.		20

6. Notes diverses

1. Sur l'enregistrement des achats de SOL

L'enregistrement des achats de SOL en compte de Classe 6 (Achats, exemple comptes 62 – autres services extérieurs, dépenses de marketing), pose problème car on devrait alors appliquer les règles de TVA sur ces achats.

2. Ce que dit le CNC sur les points et les réductions avec carte de fidélités

Lors de la vente d'un produit ou d'un service, l'entreprise peut s'engager à accorder des droits se traduisant par une réduction monétaire ou la remise d'avantages en nature ou de prestations.

Il peut s'agir :

- **de réductions** correspondant aux droits accumulés accordés aux clients au titre des ventes passées et utilisables à l'occasion de ventes futures, sous la forme de chèques-cadeaux, chèques réductions, cartes de fidélité, réductions diverses... ;

- **d'avantages en nature** restitués sous forme de produits ou de prestations de services.

Selon le Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, l'entreprise doit constater, dès la vente initiale, soit une provision sur la base du coût de revient de l'avantage accordé ou de sa valeur faciale lorsque la réduction est remboursable en espèces, soit un produit constaté d'avance (CNC, Comité d'urgence, avis 04-E ; voir RF Comptable 312, décembre 2004).

Pas de problème là-dessus puisque le prestataire fait effectivement une provision puisqu'il ne distribue des points SOL que si son propre compte SOL est provisionné.

3. Remises commerciales sur ou hors facture

Réductions commerciales sur facture :

Les rabais, remises et ristournes doivent être précisés lorsque le principe est acquis et le montant chiffrable lors de la vente (ordonnance du 1/12/86 article 31 alinéa 3). Lorsque le montant figure sur la facture, il constitue pour le vendeur une réduction du prix de vente. La vente est donc inscrite au compte 70 pour son montant net (montant brut moins réductions commerciales).

Réductions commerciales hors facture :

Lorsque le montant de la réduction ne figure pas sur la facture, il est porté au débit du compte 709 "Rabais, Remises et Ristournes accordés par l'entreprise". En matière de T.V.A., la possibilité pour le vendeur de récupérer la taxe qu'il a versée en trop est subordonnée à une rectification de la facture initiale obligeant le client à un versement de la taxe qu'il a lui-même déduite (C.G.I. Article 272-1). Mais dans un souci de simplification, l'Administration autorise la procédure d'« avoirs nets de taxes ». D'où le « net de taxes » dans le libellé de la remise accordée au client

Propositions : *Ce document n'établit pas des normes pour l'enregistrement comptables des transactions en SOLs. Il ouvre des pistes et fait des propositions, mais les modalités d'enregistrement restent du ressort des entreprises.*

N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes demandes d'information complémentaires :
contact@sol-violette.info